

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe - rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 19 mai 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. SAVAETE G. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - Mme ULRICH - GRACIENT I. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme VANDEVELDE - HOYEZ V. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.). - Mme DOUCY - DANTEC E.

Absents : Mme CAMBIER - DELEPINE V. - M. BAILLION O. - M. CATTEZ A. - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 21 /Votants : 24

Objet : **Les conditions d'organisation du conseil municipal – 20CM0173**

Madame le maire explique que nous traversons actuellement une crise sanitaire et qu'il convient d'expliquer les conditions d'organisation de ce conseil municipal.

- Organisation en présentiel : les élus ont été invités à participer à la réunion en étant présent dans la salle (restaurant scolaire de l'Europe). Le lieu de réunion a été modifié afin de permettre de respecter les consignes sanitaires.

- La séance est publique via un live sur la page Facebook de la ville.

- Dans le contexte actuel, il est possible pour les élus d'avoir deux pouvoirs.

- De même, le quorum est abaissé à 1/3 et prenant en compte les membres présents et représentés.

Il est proposé d'adopter cette organisation.

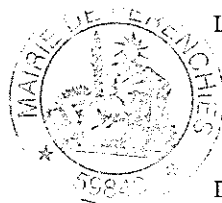
En ayant délibéré, le conseil municipal décide, compte tenu de deux abstentions (Fabrice LOMBART, Philippe VANBENEDEN), 0 voix contre, d'adopter cette organisation.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Danièle LEKIEN



Le Maire,

Danièle LEKIEN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe - rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 19 mai 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. SAVAETE G. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - Mme ULRICH - GRACIENT I. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme VANDELDELDE - HOYEZ V. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.). - Mme DOUCY - DANTEC E.

Absents : Mme CAMBIER - DELEPINE V. - M. BAILLION O. - M. CATTEZ A. - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 21 /Votants : 24

Objet : **Adhésion à la centrale d'achat Régionale – 20CM0174**

Dans le cadre de l'achat futur de masques, il est proposé d'adhérer à une centrale d'achat de la Région. D'autres éléments parviendront plus tard.

La Région se constitue en centrale d'achat pour acheter les produits et équipements de protection contre le coronavirus pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics situés sur le territoire régional qui viendront adhérer à cette centrale d'achat. Ainsi, la centrale d'achat aura deux objectifs :

- Massifier les besoins régionaux et garantir des débouchés afin de permettre le développement et la mutation de filières industrielles ou artisanales pour la fabrication de produits et équipements de protection contre le corona virus.
- Faciliter pour ses adhérents l'approvisionnement sur les marchés de produits et d'équipements de protection contre le corona virus.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020.

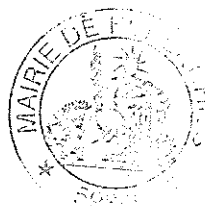
Il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat Régionale.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'adhérer à la centrale d'achat Régionale.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,



Le Maire,

Danièle LEKIEN

Danièle LEKIEN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe - rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 19 mai 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. SAVAETE G. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - Mme ULRICH - GRACIENT I. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme VANDELDELDE - HOYEZ V. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.) - Mme DOUCY - DANTEC E.

Absents : Mme CAMBIER - DELEPINE V. - M. BAILLION O. - M. CATTEZ A. - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 21 /Votants : 24

Objet : Vote des taux d'imposition locale – 20CM0176

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale et donc de les maintenir comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 30,66%
- Taxe foncière (non bâti) : 77,88%

Pour information, le taux de taxe d'habitation ne peut pas être modifié et reste donc fixé à 25,18.

Le produit attendu de ces deux taxes foncières est de 1 903 170. Celui de la taxe d'habitation s'élève à 1 355 691.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'adopter cette proposition.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Danièle LEKIEN



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire,

Danièle LEKIEN

COMMUNE : 457 PERENCHIES

ARRONDISSEMENT : 59 LILLE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE QUESNOY / DEULE



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition provisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	5 261 655	25,18	>>>	5 384 000	1 355 691
Taxe foncière (bâti).....	6 057 817	30,66	>>>	6 170 000	1 891 722
Taxe foncière (non bâti).	15 087	77,88	>>>	14 700	11 448
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ⁶		>>>			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ⁷		>>>			
Total :					1 903 170

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020⁸

3386484 - Total allocations compensatrices
 127 432 - Produit nécessaire à l'équilibre du budget
 501 - Produit de la CVAE
 501 - Versement GIR
 1903170 - TASCOM
 1903170 - DCRTP
 1355691 - Produit prévisionnel de TH
 1903170 = Produit attendu de la fiscalité TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.5) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différentielle des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition provisionnelles 2020 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe foncière.....	30,66	1903170	39,66	30,66	6 170 000	1 891 722
Txe foncière (non bâti).....	77,88	1 903 170	77,88	77,88	14 700	11 448
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						
		Produit à taux constants (hors TH) ⁷				Produit fiscal attendu
						1903170

A LILLE

Le préfet,

A

Perenchies

le

28/05/2020

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

le

Le maire,

FRANK MORDACQ

le 10 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN DEUX EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX



COMMUNE : 457 PERENCHIES

ARRONDISSEMENT : 59 LILLE

TRESORERIE SP.L : TRESORERIE DE QUESNOY / DEULE



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	123 241
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	1 630
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	22
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 234
Taxe foncière (non bâti) :	1 305
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
Dotations pour perte de THLV :	

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	940
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	2 262
3. CVAE (15)	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR (16)

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (18)

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau national (13)		Taux départemental (14)		Taux plafonds 2020 (15)		Taux 2019 des EPCI (16)		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col. 15 - col. 16) (17)	
Taxe foncière (bâti).....	21,59		26,64		66,60		2,78000		63,82	
Taxe foncière (non bâti),	49,72		55,87		139,68		9,37000		130,31	
CFE.....	>>>		>>>		>>>		>>>		>>>	

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 :	national >>>	communal	>>>

Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	33,61
--	-------

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe - rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 19 mai 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. SAVAETE G. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - Mme ULRICH - GRACIENT I. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme VANDELDELDE - HOYEZ V. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.). - Mme DOUCY - DANTEC E.

Absents : Mme CAMBIER - DELEPINE V. - M. BAILLION O. - M. CATTEZ A. - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 21 /Votants : 24

Objet : **Ressources Humaines – création d'un poste d'adjoint d'animation – 20CM0177**

Le conseil municipal de la commune de Pérenchies

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 83 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,
Vu le budget communal,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent
d'Adjoint d'animation (Echelle C1)

DÉCIDE :

Article 1er. - De créer, à compter du 1^{er} juin 2020, un emploi **d'adjoint d'animation**, correspondant au grade **d'Adjoint d'animation** du cadre d'emplois **Adjoints territoriaux d'animation**, relevant de la catégorie hiérarchique **C**.

Article 2. - De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

Article 3. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal (chapitre 012, article 6411).

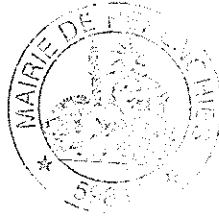
Article 4. - De demander au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, de demander à Madame le Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,



Le Maire,

Danièle LEKIEN

Danièle LEKIEN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe - rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 19 mai 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. SAVAETE G. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - Mme ULRICH - GRACIENT I. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme VANDEVELDE - HOYEZ V. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.) - Mme DOUCY - DANTEC E.

Absents : Mme CAMBIER - DELEPINE V. - M. BAILLION O. - M. CATTEZ A. - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 21 /Votants : 24

Objet : **Ressources Humaines – création d'un poste d'adjoint technique – 20CM0178**

Le conseil municipal de la commune de Pérenchies

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 83 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,
Vu le budget communal,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le tableau des effectifs de la commune,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent
d'Adjoint technique (Echelle C1)

DÉCIDE :

Article 1er. - De créer, à compter du 1^{er} juin 2020, un emploi **d'adjoint technique**, correspondant au grade **d'Adjoint Technique** du cadre d'emplois **Adjoints techniques territoriaux**, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Article 2. - De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

Article 3. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal (chapitre 012, article 6411).

Article 4. - De demander au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, de demander à Madame le Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Danièle LEKIEN



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danièle Lekien', written over a vertical line that extends from the text 'Le Maire,' above.

Danièle LEKIEN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe - rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 19 mai 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. SAVAETE G. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - Mme ULRICH - GRACIENT I. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme VANDEVELDE - HOYEZ V. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.). - Mme DOUCY - DANTEC E.

Absents : Mme CAMBIER - DELEPINE V. - M. BAILLION O. - M. CATTEZ A. - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 21 /Votants : 24

Objet : Création d'une prime exceptionnelle dans le cadre du contexte sanitaire – 20CM0179

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un **surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail**, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

- Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employée dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est plafonné à 1 000 euros par agent.

Le montant de cette prime, qui n'est pas reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est

exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

Considérant :

- Qu'il appartient au Conseil municipal, d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;
- Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la Ville de Pérénychies qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

ADOPTÉ : à l'unanimité sans abstention.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Danièle LEKIEN



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire,

Danièle LEKIEN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe - rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 19 mai 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. SAVAETE G. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - Mme ULRICH - GRACIENT I. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme VANDEVELDE - HOYEZ V. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.). - Mme DOUCY - DANTEC E.

Absents : Mme CAMBIER - DELEPINE V. - M. BAILLION O. - M. CATTEZ A. - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 21 /Votants : 24

Objet : **Exonération de droits de place du marché jusqu'au 31 août – 20CM0180**

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et afin d'aider les commerçants non sédentaires ayant subi une perte d'activité, il est proposé une exonération des droits de place du marché du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 août 2020.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, l'exonération des droits de place du marché du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 août 2020.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Danièle LEKIEN

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire,



Danièle LEKIEN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni au restaurant scolaire de l'Europe - rue de Gascogne, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 19 mai 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme BORIE - LARDIER C. - M. SAVAETE G. - M. LEMAIRE G. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme DEVOS - MERCIER V. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - Mme ULRICH - GRACIENT I. (pouvoir à Mme COURION M.) - Mme VANDELDELDE - HOYEZ V. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.). - Mme DOUCY - DANTEC E.

Absents : Mme CAMBIER - DELEPINE V. - M. BAILLION O. - M. CATTEZ A. - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 21 /Votants : 24

Objet : Gratuité de l'accueil périscolaire et de la restauration durant la période de service minimum d'accueil pour les soignants et le personnel de secours – 20CM0181

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, il est proposé la gratuité de l'accueil périscolaire et de la restauration durant la période de service minimum d'accueil pour les soignants et le personnel de secours. Cet accueil a été organisé avant la reprise des écoles.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'adopter cette proposition concernant la gratuité de l'accueil périscolaire et de la restauration durant la période de service minimum d'accueil pour les soignants et le personnel de secours.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Danièle LEKIEN

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire,



[Signature]
Danièle LEKIEN